PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2009

Sous la présidence de M. Le Maire

Etaient présents : UHLMANN Christian – AUER M. Rose -BURGER Patrick – BLOTTIER Martine –UHLMANN J. Marc – ALLHEILLY Nicolas – QUIEVREUX J. Luc – FRENKEL Danielle

Excusés : KIEFFER Christophe et BIANCHI Nathalie

PLAN LOCAL D'URBANISME REVISION SIMPLIFIEE et MODIFICATION

Le maire présente au Conseil Municipal le projet de révision simplifiée regroupé en un seul dossier pour les deux procédures de révision après le bilan de concertation. Il demande au conseil municipal d'étudier le dossier transmis par le Bureau d'Etudes TOPOS avant d'arrêter le projet qui sera soumis à enquête publique.

L'enquête publique pourrait se tenir du 27 juillet au 28 août 2009 à condition que le projet puisse être arrêté le 23 juin 2009, date de la prochaine réunion du conseil municipal.

Le conseil municipal décide d'étudier le dossier remis par le Bureau d'Etudes TOPOS et de se réunir le 23 juin 2009 pour délibérer.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENGAGEMENT DE M. JERMANN

Le maire se réfère à la délibération du 25 novembre 2008 et informe le conseil municipal que le contrat d'engagement de M. JERMANN arrive à expiration le 30 juin 2009. Par conséquent, il propose au conseil municipal le renouvellement du contrat de M. Hubert JERMANN pour une nouvelle période de 6 mois à compter du ler juillet 2009 avec un coefficient d'emploi de 10/35e – IM 303

Le conseil municipal, après délibérations, décide à l'unanimité de renouveler le contrat de M. JERMANN en qualité d'agent d'entretien contractuel à compter du 1er juillet 2009 – IM 303 coefficient d'emploi 10/35e pour une nouvelle période de 6 mois et autorise le maire à signer l'avenant au contrat d'engagement avec l'intéressé.

TRAVAUX BUREAU DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Le maire présente au conseil municipal les différents devis concernant les travaux à réaliser au secrétariat de mairie, à savoir :

- Travaux de réfection du sol : 4605 € TTC – selon devis établi par l'entreprise CREA RESINE
- Travaux de menuiserie : 3144 € TTC selon devis établi par la menuiserie JUNG

Le conseil municipal, après avoir étudié les devis, décide à l'unanimité des membres présents de réaliser l'ensemble des travaux s'élevant à 7749 €, de créer un programme travaux

secrétariat de mairie, d'y inscrire la somme de 7749 € en la prélevant du programme éclairage public prévu au budget primitif 2009, autorise le maire à entreprendre les démarches nécessaires pour faire réaliser les travaux

ACHAT D'UN TRACTEUR POUR TONDRE LES PARCELLES COMMUNALES

Le maire propose au conseil municipal d'acquérir un tracteur pour tondre les parcelles communales. Le gain de temps réalisé pourrait être consacré à d'autres travaux communaux. Le prix du tracteur serait de l'ordre de 10000€
Comme la dépense est élevée, le maire propose au conseil municipal d'assister à une démonstration du matériel.

Le conseil municipal, après délibérations, décide à l'unanimité de reporter leur décision ultérieurement en raison du montant de l'investissement élevé et de se prononcer à l'issue de la démonstration qui sera effectuée dans les prochains jours.

RECENSEMENT DES HABITANTS DE LA COMMUNE

Le maire informe le conseil municipal que la commune devra réaliser le recensement des habitants en 2010. Le recensement débutera le 21 janvier 2010 et se terminera le 20 février 2010.

Par conséquent, il convient de nommer un agent recenseur chargé des travaux de collecte.

Le conseil municipal souhaite que cette information soit portée à l'ensemble des habitants de la commune afin que toute personne souhaitant réaliser ce travail de recensement puisse se faire connaître.

PROCEDURE DE DEMATERIALISATION DES ACTES

Le maire expose :

- Dans le cadre de la modernisation de l'Administration et de l'utilisation des nouvelles technologies, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin propose la mise en place d'une procédure de dématérialisation des actes administratifs ;
- Cette dernière consiste à adresser par voie électronique aux services de l'Etat tous les arrêtés et délibérations pris par la commune ainsi que les contrats et conventions intéressant ces divers actes.
- Que dans ce contexte, il est nécessaire de retenir un tiers de télétransmissions chargé de sécuriser la procédure et d'assurer la traçabilité des transmissions,
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin en accord avec les autorités chargées du contrôle de légalité, propose aux collectivités affiliées de mettre en concurrence ces divers tiers de télétransmission afin d'obtenir des tarifs mutualisés à l'échelle du département pour les collectivités intéressées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 2004-324 du 7 avril 2005 relave aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n° 2005 -324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Décide :

Articler ler : la commune charge le Centre de Gestion du Bas-Rhin de consulter le marché des tiers de télétransmission homologué par les services du Ministère de l'Intérieur, pour son compte, dans le but de sélectionner et retenir un prestataire agréé en vue de permettre la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,

Article 2 Au vu des résultats de la consultation qui seront communiqués aux collectivités par le Centre de Gestion, la commune décidera par délibération, le cas échéant, l'adhésion à la plateforme de télétransmission du tiers de télétransmission retenu par le Centre de Gestion du Bas-Rhin.

-

DIVERS

Le conseil municipal souhaite renouveler comme tous les ans le concours des maisons fleuries ainsi que la manifestation du 14 juillet avec une petite collation.

Par ailleurs, M. BURGER, conseiller municipal, produira un devis concernant des supports à fleurs qui pourraient éventuellement ornés les nouveaux candélabres en 2010.

Le conseil municipal demande également au maire de faire un courrier à la SDEA pour clôturer le réservoir pour raison de sécurité. En effet, certains conducteurs de motos ou autres engins se divertissent en roulant sur la pente du réservoir.

Marcel BLAES

Christian Uhlmann

M. Rose Anne

Burger Patrick

Blottin Maxime

Uhlmann J. Marc

Allhilly Nicolas

Quivreux J. Luc

Frankel Danielle